

ANTHISNES

# Réexploiter la carrière de grès

Une réunion d'information est organisée le 12 novembre

**Anthisnes est propriétaire d'une carrière qui n'est plus exploitée depuis 1997. Aujourd'hui, la commune veut la réexploiter mais souhaite aussi rassurer les habitants de Villers-aux-Tours. Une réunion d'information est donc prévue le 12 novembre.**

La carrière du Bois d'Anthisnes est une propriété communale. Mais depuis le 31 décembre 1997, le grès n'en est plus extrait. Aujourd'hui, Anthisnes souhaite réexploiter ladite carrière qui jouxte une autre carrière, toujours exploitée celle-là, mais qui se trouve sur le territoire de Comblain-au-Pont. "La remettre en activité, sous la forme d'une location, rapporterait de l'argent à la commune, explique le bourgmestre faisant fonction Michel Evans. Mais au préalable, nous voulons que certaines mesures soient prises".



A nouveau exploiter la carrière communale d'Anthisnes inquiète à Villers-aux-Tours.

## SÉCURISER LE CARREFOUR

À l'heure actuelle, les camions qui se rendent à la carrière du Grès du Bois d'Anthisnes de Comblain-au-Pont empruntent la route qui descend d'Anthisnes vers Pouleur. Cette même desserte servirait pour la carrière d'Anthisnes si elle était toujours en activité. Pour le Collège des échevins et bourgmestre d'Anthisnes, ce chemin ne doit plus être emprunté. "En 2004, une charte, initiée par José Darras, et signée par plusieurs transporteurs et communes, prévoyait que l'évacuation des matières sortantes des deux carrières devait se faire par la liaison Villers-aux-Tours/Ry d'Oneux, poursuit M. Evans. Aussi, dans cette charte, le Ministre de l'Équipement et des Transports s'engageait à sécuriser le carrefour du Ry d'Oneux, par des feux tricolores par exemple et à aménager une voirie sur 1Km100 dans les bois pour permettre le passage des camions. Cet itinéraire permet d'éviter le passage par le village de Villers-aux-Tours. Le chemin qui serait créé dans les bois sera un chemin du domaine privé-communal. Ce qui signifie que cette voirie sera seulement et uniquement accessible à l'exploitation de la carrière et pas aux autres usagers". Le hic? C'est que la charte n'a jamais été mise en application. "Raison pour laquelle nous avons écrit au MET pour lui rappeler l'existence, de la charte et lui rappeler ses engagements", dit encore Michel Evans et de se vouloir rassurant: "Si cette route n'est pas créée dans les bois et si le carrefour n'est pas aménagé, nous ne souhaitons pas exploiter la carrière. Ce serait meurtrier!" Et si ces aménagements sont réalisés et un exploitant trouvé, il faudra attendre deux voire trois années avant de voir le grès sortir de la carrière du Bois d'Anthisnes. «

Et si ces aménagements sont réalisés et un exploitant trouvé, il faudra attendre deux voire trois années avant de voir le grès sortir de la carrière du Bois d'Anthisnes. «

V.R.

## Déjà des demandes

### DES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA CARRIÈRE

> C'est en 1997 que la carrière communale n'a plus été exploitée. Pourquoi? "À l'époque, on louait la carrière à un exploitant pour 75.000F/an, dit Michel Evans. Mais nous trouvions que ce prix était trop bas". A combien pourrait être louée la carrière aujourd'hui?

"Je préfère ne pas donner de montants", répond M. Evans. Des personnes se sont-elles montrées intéressées par la reprise de l'exploitation? "Oui, nous avons reçu des courriers en ce sens. Et le gérant de la carrière voisine, M. Dethier, est également intéressé". (V.R.)

## La carrière peut être exploitée des années

■ C'est du grès qui peut être extrait de la carrière du Bois d'Anthisnes. "Soit pour tailler la pierre, soit pour utiliser la pierre dans les sous-bassement de routes par exemple, explique Michel Evans. Le grès est une pierre très résistante qui va du bleu à la rouille". La carrière

peut-elle être exploitée longtemps? "Il semblerait que le banc, la hauteur et la longueur de pierre disponible, nous permettrait d'exploiter cette carrière pendant des années, répond M. Evans. Et si on n'exploite pas la carrière maintenant, la pierre reste là". (V.R.)

## Réunion d'info le 12 novembre à la Grange

■ Le chemin qui doit être créé dans le bois du Ry d'Oneux, passe par une zone Natura 2000. Raison pour laquelle Anthisnes a été obligée de lancer une enquête publique et une étude d'incidences. "Cette étude dit que l'impact sur l'environnement est minime, dit M. Evans. Pour ce qui concerne l'enquête publique, une dizaine de réclamations ont été déposées. Pour informer et rassurer tout le monde sur le projet, nous avons décidé d'organiser cette réunion d'information". Elle aura lieu à 20h15, dans la foule du conseil communal, qui se réunit exceptionnellement à 19 heures. La réunion d'information se tiendra à la maison de village à La Grange. (V.R.)

## ENTRETIEN

Valérie Royer

JOURNALISTE

C'est votre groupe qui a fait ajouter à l'ordre du jour du conseil communal du 12 novembre prochain le point de la carrière du Bois d'Anthisnes. Pourquoi? Le sujet a été abordé dans les communications lors du conseil communal du 22 octobre dernier. Puis, il y a eu l'enquête publique et les craintes formulées par les habitants de Villers-aux-Tours... En tant que groupe d'opposition, on ne pouvait pas ne pas réagir. On souhaite simplement être bien

## Françoise Tricnoné-Keysers

CONSEILLÈRE DE L'OPPOSITION MR-IC

# Qu'on écoute les riverains!

informé sur le sujet. Je poseraï d'ailleurs d'autres questions sur le sujet. Lesquelles? Le conseil a lieu dans une semaine et je dois encore m'informer plus amplement avant de vous répondre. Mais j'aimerais savoir pourquoi on a arrêté d'exploiter cette carrière qui peut rapporter à Anthisnes. Aussi, je souhaite aussi des apaisements: la carrière communale jouxte celle gérée par M. Dethier. Comment fait-on la séparation entre les deux? Et surtout, je voudrais que les habitants soient écoutés.



Françoise Tricnoné-Keysers.